



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 novembre 2003

**Reversement de la prestation Contrat Temps Libre 2002 de la
Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres aux associations
agissant pour la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2003

DELIBERATION D20030462

Enseignement Primaire et Temps Libre

**Reversement de la prestation Contrat Temps Libre 2002 de la
Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres aux associations
agissant pour la Ville de Niort**

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par la délibération en date du 11 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres.

Ce contrat a permis sur l'année 2002 de créer, de développer et d'améliorer les actions et activités collectives de loisirs et de vacances, les temps libres des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans.

La Ville de Niort a proposé à la Caisse d'Allocations Familiales un schéma de développement pluriannuel d'activités sur le territoire de la commune et mis en place une série d'actions comme :

- le développement et l'amélioration de l'offre de centre de loisirs ;
- l'organisation de séjours de vacances pour l'Enfance et la Jeunesse ;
- la création de postes de coordination et d'animation ;
- la mise en place d'activités à caractère artistique, culturel, scientifique, technique et sportif ;
- la mise en place d'accueils Jeunesse et de point d'information Jeunesse ;
- l'amélioration de la formation des personnes encadrant l'ensemble des activités.

La Ville de Niort a fait appel à des opérateurs associatifs. Chacun de ces opérateurs a rendu son bilan d'activité. Après l'évaluation de ces dossiers par la Caisse d'Allocations Familiales et conformément aux engagements figurant au Contrat Temps Libre, le montant de la prestation financière de la Caisse d'Allocations Familiales alloué par action est aujourd'hui déterminé pour l'année 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal,

de procéder au reversement d'une partie des cofinancements délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales à la Ville de Niort dans le cadre de sa Maîtrise d'ouvrage du Contrat Temps Libre pour les actions menées par les associations ci dessous définies:

Association des Maisons Pour Tous

Imputation Budgétaire : 924-4221-6574 124 073.29 Euros :

Pour les actions suivantes:

- Création de deux postes d'agents de développement l'un Enfance, l'autre Jeunesse
- Développement quantitatif et qualitatif des centres de loisirs
- Accompagnement auprès des préadolescents et adolescents
- Accueil des Adolescents et des Activités du Centre Information Jeunesse:
- L'offre de camps et de séjours :

Maison Communale de la Citoyenneté de Cholette

Imputation Budgétaire : 924-4221-6574 27 313.29 Euros

Pour les actions suivantes:

- Création d'un accueil périscolaire
- Extension de l'activité Centre de loisirs
- Création de séjours
- Création d'un espace Jeunes

Maison Communale de la Citoyenneté Ribray Gavacherie

Imputation Budgétaire : 924-4221-6574 4 218.76 Euros

Pour l'action suivante:

- Création de séjours

Maison Communale de la Citoyenneté du Port

Imputation Budgétaire : 924-4221-6574 9350.57 Euros

Pour les actions suivantes:

- Création de séjours
- Création d'un Espace Jeunes

Maison Communale de la Citoyenneté des Brizeaux

Imputation Budgétaire : 924-4221-6574 23 430.78 Euros

Pour les actions suivantes:

- Création de séjours
- Ouverture d'un espace jeunes

Maison Communale de la Citoyenneté de Goise

Imputation Budgétaire : 924-4221-6574 21 340.65 Euros

Pour les actions suivantes:

- Création de séjours
- Ouverture d'un espace jeunes

Association "Enfants dans la Ville"

Imputation Budgétaire : 924-4229-6574 56 368.53Euros

Pour l'action suivante:

- Création de centres de loisirs périscolaires dans le cadre du Contrat Educatif Local

Office Municipal des Sports

Imputation Budgétaire : 924-4421-6574 1 218.09Euros

Pour l'action suivante:

- Extension de l'offre de places des semaines de découverte du Sport

Association Centre Animation Municipal Jeunesse Information

Imputation Budgétaire : 924-4429-6574 6 328.46 Euros

Pour l'action suivante:

- Aide au projet Festival Hip Hop

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer pour chacun des montants délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales, une convention de reversement (modèle type en annexe) de ces prestations avec chacune des Associations concernées.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Robert PLANTECOTE